

Marché des BTP au Togo: doit-on radier CECO à vie ? Ninsao Gnofam... Démission !!!



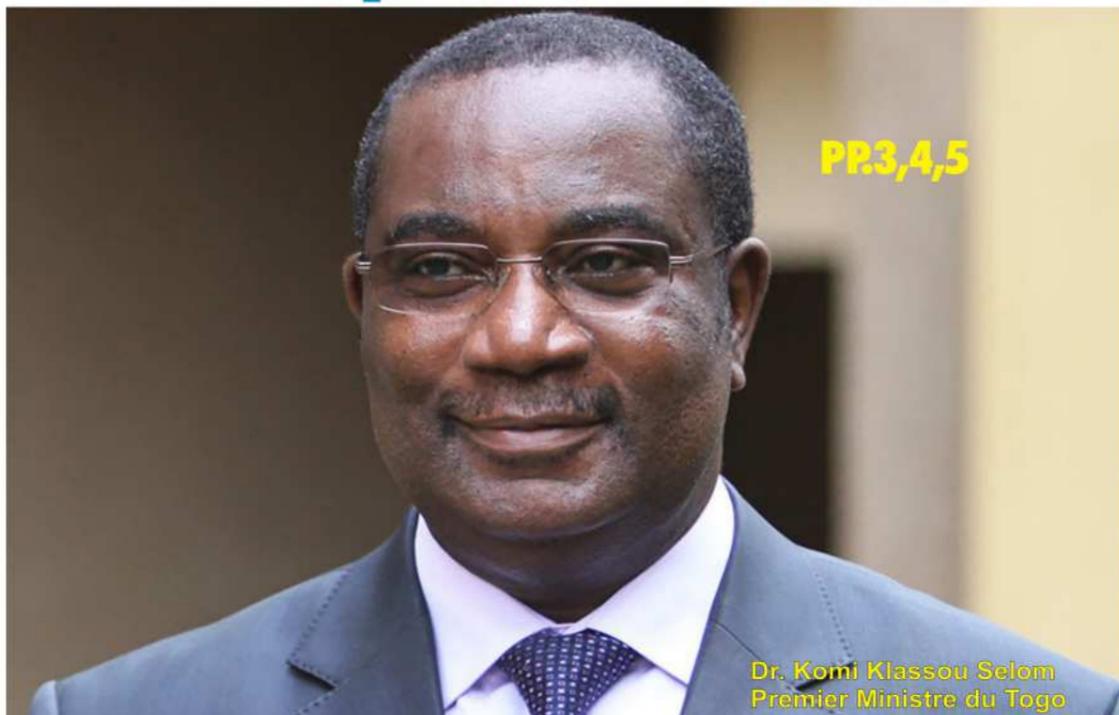
P4

Vue d'une partie du chantier
Lomé-Vogan-Anfoin abandonné par Ceco

CECO SA

Klassou, ou les succès cachés d'un premier ministre

PR3,4,5



Dr. Komi Klassou Selom
Premier Ministre du Togo

Chefferie traditionnelle/ Canton de Kovié

Du rififi après le décret de reconnaissance officielle
de Togbui Kossi-Zavon Modjro IV

P2

■ Les aigris tentent de semer le trouble

Hommage à Stephen Keshi: l'AJST l'a fait...



Le pdt de la FTF, le Col. Arpovy
donnant le coup d'envoi

P7

Réformes constitutionnelles: l'ANC et l'ADDI
déposent une proposition de loi

P2

CHEFFERIE TRADITIONNELLE/ CANTON DE KOVIÉ

Du rififi après le décret de reconnaissance officielle de Togbui Kossi-Zavon Modjro IV

■ Les aigris tentent de semer le trouble

22 juin 2016, un décret signé du Président de la République constate et reconnaît officiellement la désignation par voie coutumière de Monsieur Kossi Kossivi, sous le nom de trône de Togbui Kossivi Kossi-Zavon Modjro IV, en qualité de chef canton de Kovié dans la préfecture du Zio. Les litiges qu'engendre la chefferie traditionnelle au Togo sont très bien connus de tous, il n'en fallait pas plus que ce décret présidentiel pour déchaîner à Kovié des protestations de divers camps qui réclameraient chacun la légitimité du trône.

Depuis 2009, après la mort de Togbui Adjonyoh Koffi Siabi III, chef canton de Kovié, la succession

draine moult conflits aux divers rebondissements. Hormis le clan Siabi qui présume être le détenteur originel du trône royal, deux autres clans réclament ce trône. La tension, aujourd'hui, entre ces différents clans, a monté d'un cran après le décret du 22 juin. Les uns et les autres s'apprêteraient à foutre le bordel le jour de la remise officielle par l'autorité compétente du décret de reconnaissance officielle au nouveau chef canton.

"Nous n'accepterons pas du tout cette injustice, cela ne s'est jamais passé dans ce canton depuis que je suis né" crache un chef de village de Kovié qui a préféré garder l'anonymat. « La reconnaissance de Togbui Kossivi Kossi-Zavon

Modjro IV comme chef canton de Kovié alors que le canton n'a jamais connu un chef canton Mondjro I ni II ou III officiellement nous pose un sérieux problème», fustige-t-il. Mais une autre tête couronnée, qui a également requis l'anonymat, s'inscrit en faux contre une telle perception des choses. « Il y a eu sur le trône Modjro-Zavon I et II, et puis Siabi-Adjonyoh III, tous du même trône et de la même maison. Donc la suite ne peut être que IV, d'où le nom de trône Togbui Kossivi Kossi-Zavon Modjro IV. Et tenez-vous bien, c'est toujours de la même maison. Il n'y a pas mieux que l'administration territoriale pour maîtriser une telle chronologie », explique-t-il. De source proche du

ministère, l'autorité a pris le temps qu'il faut pour écouter, recouper et investiguer afin d'aplanir toutes les divergences, et toutes les procédures coutumières ont été observées. Du côté du Conseil des chefs du canton de Kovié dirigé par Togbui Kpakpaki, aucune contestation n'est justifiable dans cette affaire, toutes les procédures étant respectées.

Les contestataires pointent du doigt le mauvais rôle du préfet du Zio. Un certain camp accuse des cadres du milieu, pour une quelconque implication dans la nomination du nouveau chef. Nos recoupements ne nous permettent pas d'établir les faits reprochés à ces derniers. Cette accusation

paraît pour le moins fantaisiste, étant donné que les cadres ne travaillent pas au ministère de l'administration territoriale, et ne feraient partie d'aucun conseil coutumier. Les cadres suspectés, seraient-ils aussi puissants pour dicter la marche à suivre au président de la République et au ministre de l'administration territoriale dans le processus de désignation d'un chef traditionnel ? Aux dernières nouvelles, les contestataires prévoient une marche demain vendredi à Kovié pour dénoncer le décret présidentiel. Affaire à suivre...

K. Kadoasso

Réformes constitutionnelles: l'ANC et l'ADDI déposent une proposition de loi

Les députés de l'alliance nationale pour le changement (ANC) et de l'Alliance des démocrates pour un développement intégral (ADDI) viennent de déposer sur la table du président de l'Assemblée nationale une proposition de loi portant modification de certains articles de la Constitution du 14 octobre 1992.

PROPOSITION DE LOI PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES, 38, 52, 59, 60, 62, 100, 101, 144 et 145 DE LA CONSTITUTION DU 14 OCTOBRE 1992

Article premier : Les dispositions des articles 38, 52, 59, 60, 62, 100, 101, 144 et 145, de la constitution du 14 octobre 1992 sont modifiées comme suit :

Article 38 nouveau : Il est reconnu aux citoyens et aux collectivités territoriales le droit à une redistribution équitable des richesses nationales par l'Etat.

Une charte nationale sur la bonne gouvernance des ressources publiques fixe les modalités d'application de cette redistribution équitable.

Article 52 nouveau : les députés sont élus au suffrage universel direct et secret pour cinq (5) ans. Ils sont rééligibles. Chaque député est le représentant de la Nation toute entière.

Tout mandat impératif est nul.

Les élections ont lieu dans les trente (30) jours précédant l'expiration du mandat des députés.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième mardi qui suit la date de proclamation officielle des résultats.

Tout membre des forces armées

ou de sécurité publique, qui désire être candidat aux fonctions de député, doit, au préalable, donner sa démission des forces armées ou de sécurité publique.

Dans ce cas, l'intéressé pourra prétendre au bénéfice des droits acquis conformément aux statuts de son corps.

Une Loi organique fixe le nombre des députés, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

Une loi organique détermine le statut des anciens députés.

Le Sénat est composé de personnalités élues par les représentants élus des collectivités territoriales.

La durée du mandat des sénateurs est de six (6) ans.

Une Loi organique fixe le nombre des sénateurs, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants.

Une loi organique détermine le statut des anciens sénateurs.

Les membres de l'Assemblée nationale et du sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs.

Article 59 nouveau : Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois.

En aucun cas nul ne peut exercer plus de deux (02) mandats.

Le Président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son

successeur élu.

Article 60 nouveau : L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux (02) tours.

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le 15ème jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour.

Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour.

En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux candidats, entre les deux tours, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement.

Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix.

Article 62 nouveau : Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il

- n'est de nationalité togolaise de naissance,

- n'est âgé de trente-cinq (35) ans révolus à la date du dépôt de la candidature,

- ne jouit de ses droits civils et politiques,

- ne présente un état de bien-être physique et mental dûment constaté par trois (3) médecins assermentés, désignés par la Cour Constitutionnelle,

- ne réside sur le territoire national depuis douze (12) mois.

Article 100 nouveau : La Cour Constitutionnelle est composée de neuf (09) membres élus pour un mandat de sept (07) ans renouvelable une seule fois.

Six (06) sont élus par l'Assemblée Nationale à la majorité des trois quart (3/4) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des députés.

Trois (03) sont élus par le Sénat à la majorité des trois quart (3/4) de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des sénateurs.

Les membres de la Cour Constitutionnelle sont choisis en raison de leurs compétences et de leur intégrité.

Ils doivent être des juristes de haut niveau.

Avant leur entrée en fonction, les membres de la Cour Constitutionnelle prêtent serment, devant le parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat réunis, en une séance solennelle publique, présidée par le Président de l'Assemblée nationale.

Article 101 nouveau : Le Président de la Cour Constitutionnelle est élu par ses pairs pour une durée de sept (07) ans non renouvelable.

Article 144 nouveau : L'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au Président de la République et à un cinquième (1/5) au moins des députés composant l'Assemblée nationale.

Le projet ou la proposition de révision est considérée comme adopté, s'il est voté à la majorité des quatre cinquième (4/5) des députés composant l'Assemblée nationale.

A défaut de cette majorité, le projet ou la proposition de révision, adopté à la majorité des deux tiers (2/3) des députés composant l'Assemblée nationale, est soumis au référendum.

Le Président de la République

peut soumettre au référendum tout projet de loi constitutionnelle.

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie en période d'interim ou de vacance ou lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine et la laïcité de l'Etat, la durée et la limitation du mandat présidentiel ne peuvent faire l'objet de révision.

Article 145 nouveau : Le Président de la République, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement, le Président et les Membres du bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat et les Directeurs des Administrations Centrales et des Entreprises Publiques, doivent faire devant la Cour Suprême une déclaration de patrimoine sur leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction.

La déclaration est rendue publique dans les conditions fixées par la Cour Suprême.

Les conditions de cette déclaration de patrimoine sont fixées par une délibération des Chambres réunies de la Cour Suprême, qui précise la forme de la déclaration, la nature des biens à déclarer ainsi que le sort réservé à la déclaration.

Une loi détermine la nature des sanctions et des peines applicables à la non déclaration ou à la fausse déclaration de patrimoine.

Article 2 : la présente loi sera exécutée comme loi fondamentale de l'Etat.

Fait à Lomé le 28 juin 2016

LES DEPUTES

Klassou, ou les succès cachés d'un premier ministre

Chef du gouvernement depuis le 5 juin 2015, Dr Komi Selom Klassou a déjà passé un an à la primature. Son bilan, dressé de bonne ou mauvaise foi, est diversement apprécié. De tout ce que l'on a entendu et lu dans une certaine presse, on peut croire que le Togo est resté figé depuis plus d'un an et enlisé dans un statut quo, que le PM n'est qu'une statue débarquée à la primature et vissée dans son fauteuil. A force de porter à Klassou les couronnes qui ne sont pas siennes, on finit par peindre en noir tous ses efforts pour un Togo meilleur, surtout si les jugements sont faits en toute ignorance du régime politique de la République Togolaise. Beaucoup confondraient les prérogatives du premier ministre à celles du chef d'Etat, autrement, une bonne lecture des actions de l'actuel gouvernement indique que le Togo réalise bien de progrès et se taille une grande marge de progression. Les togolais ont de bonnes raisons d'attendre encore plus des gouvernants, parce que beaucoup d'indicateurs sont encore au rouge, mais à l'ère Klassou, le Togo ne bouge-t-il pas à une surprenante cadence? Dans une précédente parution, nous avons fait le zoom sur les actifs du gouvernement Klassou dans plusieurs secteurs. Nous jetons nos regards cette fois-ci sur ce qui est fait dans les domaines tels que l'Agriculture, la décentralisation et l'administration territoriale, le développement à la base, la diplomatie, l'économie numérique, l'énergie, la santé, le social, les travaux publics, les finances et l'environnement.

Développement à la base

Le gouvernement a renforcé son appui aux couches vulnérables en initiant le Programme d'Appui aux Populations Vulnérables (PAPV) le 26 novembre 2015. Le PAPV prend en compte l'accès à l'eau potable, l'assainissement de base, l'électrification rurale, les écoles et centres de santé ainsi que les aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage.... Ce mécanisme est complété par le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) créé le 13 février 2016. Le PUDC, soutenu par le PNUD, a pour objectif global de contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services socio-économiques de base. Mettant en œuvre les recommandations de mise en œuvre de la SCAPE en 2014, le projet de budget 2016 prend donc en compte l'accroissement de la mobilisation des ressources internes et la gestion prudente et efficace des dépenses publiques qui s'articulent entre autres autour des axes de développement des secteurs à fort potentiel de croissance, du renforcement des infrastructures économiques, du développement du capital humain (protection sociale et emploi) et du renforcement de la démocratie et d'un développement participatif, équilibré et durable. Partant des succès de la bluezone de Cacaveli, financée par le groupe Bolloré, le gouvernement a décidé de l'installation de la même structure dans le quartier de Hanoukopi.

Les Bluezones sont des sites autonomes en énergie et en eau potable dont l'objectif ultime est de promouvoir le développement économique et social. Dans sa logique de développement à la base, le gouvernement a pris plusieurs autres initiatives dans le cadre notamment de la promotion du volontariat national, du travail des jeunes et de la finance inclusive. Le PAIEJ et l'Assurance FNFI sont les derniers nés de ces produits destinés à l'inclusion sociale des populations togolaises les plus démunies. Le PAEIJ-SP est un projet du ministère chargé de l'emploi des jeunes avec pour objectif de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs porteurs. Le coût du projet est estimé à 12 milliards de FCFA. Quant au programme Assurance du FNFI, il s'agit d'une solution assurantielle pour les populations, bénéficiaires des produits du FNFI pour garantir la pérennité des activités de ces derniers en cas de survenance d'événements malheureux.

Entre autres résultats obtenus sur

le volet développement à la base, 1.336 Comités de Développement à la Base (CDB) accompagnés et restructurés ; 1.226 groupements appuyés dont 740 ayant reçu une formation et 490, des équipements de travail ; 3.889 groupements soit environ 38.890 personnes, dont 73% de femmes, ont bénéficié de microcrédits d'un montant total de 6,5 milliards FCFA en partenariat avec les institutions de micro-finance, pour développer des activités génératrices de revenus (AGR) ; 5 fédérations de 2.105 groupements composés de 40.117 membres sont accompagnées dans leurs organisations ; 541 infrastructures socio-collectives ont été réalisées avec la participation des communautés (marchés, bâtiments scolaires, pistes, dispensaires, magasins, etc.) à travers le PDC, PDC-L, PSMICO et DDC ; 314 microprojets AGR ont été financés ; 2.064 ha ont été reboisés à travers le programme HIMO/PDC ; 50 plateformes multifonctionnelles ont été installées.

L'agriculture

Le Togo se dote d'une nouvelle politique agricole, basée sur les succès des précédentes politiques qui ont permis au Togo d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le Programme national d'investissement et de sécurité alimentaire (PNIASA) conçu pour 2010-2015 a connu bien de succès, mais les résultats obtenus ne permettent pas pour l'heure à l'agriculture togolaise de contribuer de manière soutenue et durable à l'accélération de la croissance économique. La nouvelle politique agricole du gouvernement vise à franchir une nouvelle étape dans le processus de modernisation du secteur agricole, grâce à la création de véritables filières de transformation, au développement de l'agro-industrie, basée sur les PME/PMI et à une plus grande ouverture vers les marchés nationaux et internationaux. A travers cette nouvelle politique, le gouvernement entend promouvoir durablement la production du secteur agricole et améliorer l'accès aux facteurs de production. Il s'agit également de promouvoir l'innovation technologique et d'améliorer la gouvernance. Cette politique mettra l'accent sur la sécurité alimentaire et vise à dégager des excédents non seulement pour l'exportation mais aussi pour venir en appui à la mise en place des unités industrielles agroalimentaires. Une réforme du système de distribution des engrais est opérée, pour répondre au faible pouvoir d'achat des producteurs agricoles et relancer la productivité agricole. Pour la campagne agricole 2016-2017, 9 sociétés privées sont désignées pour mobiliser 85 000 tonnes d'engrais contre les 45 000 tonnes relevées au cours de la campagne précédente. Dans

l'optique de la modernisation de l'agriculture, le gouvernement mise sur le développement d'un nouveau concept : les agropoles. Cette approche vise la réalisation des aménagements de périmètres avec la sécurisation du foncier, la création des centres de formation pour accompagner les ingénieurs et techniciens agricoles, la création de centres d'affaires et de services et la mise en place de zones industrielles dédiées aux activités agro-industrielles. Pour l'heure, le Togo a mobilisé 25 milliards pour la réalisation du premier agropole dans l'Oti fin 2016 - début 2017, annonce faite par le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, Ouro-Koura Agadazi, lors du lancement du 8e Forum du paysan togolais le 24 mars 2016 à Kara. Le Togo consacrera désormais 246 milliards par an sur 15 ans à l'agriculture dans le Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030), dans le prolongement des acquis du Pniasa dont l'enveloppe annuelle était de 113 milliards FCFA (- 172,2 millions). A l'occasion du récent Forum national du paysan couplé du lancement de la campagne agricole, du matériel agricole et des engrais vivriers ont été distribués aux agriculteurs. Les meilleurs producteurs agricoles de coton ont été également primés, exercice qui vise à promouvoir l'émulation dans le secteur de la production agricole.

Décentralisation et Administration territoriale

Le gouvernement Klassou a établi une feuille de route de la décentralisation et des élections locales, par le biais d'un comité technique qui a pris en compte la lettre de politique sectorielle de juin 2004 et les concertations menées avec les partis politiques en décembre 2013. Cette feuille de route propose une série d'actions en sept (07) points dont la réalisation conduira progressivement à l'organisation effective des élections locales. Il s'agit notamment de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, la réorganisation spatiale et administrative des collectivités, la mobilisation sur les enjeux des élections locales, la révision des listes électorales établies par commune, la fixation du calendrier des élections locales et l'organisation effective des élections. Le gouvernement a déjà commencé l'exécution de cette feuille de route. Entre autres actions, la création de quatre (4) nouvelles préfectures : Mò, Agoé-Nyivé, Oti-Sud et Kpendjal-Ouest.

Dans le cadre de ce processus de décentralisation, le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales a effectué une tournée de nationale de concertation et de



Dr. Komi Selom Klassou, Premier Ministre

sensibilisation des chefs traditionnels sur le projet de mise en place des conseils de chefferie traditionnelle au Togo. A la suite de cette tournée, la modalité d'application de la loi n°2007-002 du 08 janvier 2007 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo a été adoptée.

Au terme de ce décret du 11 mars 2016, il est créé des conseils de chefferie traditionnelle sur toute l'étendue du territoire national. Ils ont pour mission de donner leur avis sur toute question relative à la chefferie traditionnelle et d'apporter leur concours pour les règlements des problèmes y afférents.

Pour un meilleur contrôle des associations, le gouvernement, prenant en compte l'évolution de la gouvernance administrative et économique ainsi que les mutations connues par le monde associatif dans notre pays, a adopté un projet de loi le 07 avril 2016, qui vise à corriger les limites de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations actuellement en vigueur, et à régir le domaine de la création et de la gestion des structures associatives.

Intensification de la lutte contre la corruption

Tous les Togolais qui ont la gestion d'un pan du pouvoir de l'Etat en toute matière doivent exercer leurs tâches avec probité et conscience professionnelle. Tel n'est toujours pas le cas. Le gouvernement prend des mesures pour repousser loin l'ère de la dilapidation des deniers publics en toute impunité, bonne gouvernance exige. C'est ainsi qu'il a été identifié au niveau du ministère de la santé et de la protection sociale trois cas de détournements de fonds et d'engagements de dépenses inéligibles.

Le premier cas concerne des dépenses inéligibles d'un montant total de 58.887.000 frs effectuées lors de la quinzaine de mobilisation de lutte contre le paludisme en juin 2012 dans le cadre du 9ème round du financement du Fonds mondial. Trente-huit (38) médecins et vingt-neuf (29) comptables ont été reconnus coupables de ces dépenses inéligibles et sommés de rembourser ces fonds avant fin décembre 2015. Ils ont, à la date du 14 décembre 2015, reversé sur les comptes du Fonds mondial via Plan-Togo, 95 % desdits fonds. Le deuxième cas concerne 87 agents coupables de dépenses inéligibles du Fonds GAVI d'un montant de 18.637.000 frs, inscrits dans le cadre

d'un appui à la vaccination au cours des années 2011 à 2014. Sommés de rembourser lesdits fonds, les intéressés ont reversé à la date du 17 décembre 2015 les 67% de la somme susvisée, les démarches se poursuivent pour le remboursement des montants restants. Le troisième cas, plus grave, concerne un détournement portant sur le reliquat d'un financement dont avait bénéficié le ministère de la santé en 2014 de la part de l'OMS, d'un montant de 400.896.134 frs destiné à des campagnes de vaccination contre la méningite A et la poliomyélite. Le montant de ce détournement opéré sur la base de faux et d'usage de faux est de 108.000.000 frs. Une plainte a été déposée entre les mains du procureur de la République qui a ouvert une information judiciaire. Quatre agents de la santé ont été inculpés. Deux sont actuellement en détention et deux autres en liberté provisoire pour insuffisance de charges. L'instruction suit son cours. Par ailleurs, des détournements de plus grande envergure viennent d'être détectés au sein du même ministère. Des investigations menées par les services de l'inspection générale de l'Etat sont en cours et permettront de clarifier cette nouvelle situation qui donnera au besoin lieu également à des poursuites judiciaires appropriées. En dehors de ces poursuites, le gouvernement devrait appliquer les sanctions disciplinaires qui s'imposent. Le gouvernement entend éradiquer la corruption sous toutes ses formes.

Travaux publics/ Infrastructures/ Transports

Le secteur infrastructurel du Togo est rehaussé cette année par l'ouverture de la nouvelle aérogare de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé, officiellement inaugurée le 25 avril 2016 par le Chef de l'Etat. Cette nouvelle aérogare fait partie des importantes réalisations infrastructurelles dans notre pays et positionne le Togo dans son ambition de devenir un véritable hub dans la sous-région. Un investissement de 32 milliards est engagé dans la construction d'une nouvelle aérogare à Niamtougou. Le Port autonome de Lomé est également doté d'installations conséquentes pour accueillir toutes

Suite à la Page 5

Marché des BTP au Togo: doit-on radier CECO à vie ? Ninsao Gnofam... Démission !!!

Route Lomé-Aného, 45,6 km. Pour un bon chauffeur qui roule à une vitesse raisonnable, en moins de 50 minutes, il est déjà arrivé à destination. Une telle rapidité, bien évidemment, s'explique par la facilité de circulation due à l'état moderne de la voie. Une route pareille, le gouvernement togolais dans sa politique louable de modernisation des infrastructures routières, s'est engagée à l'offrir aux usagers de la voie Lomé-Vogan-Anfoin, la nationale N° 34, distante de 61 km. Coût du projet, 37 milliards, financé par la BOAD et l'Etat Togolais.

Le premier coup de pioche a été donné le 30 janvier 2014 à Akoumapé, et les travaux prévus pour ne durer que 18 mois. On se souvient encore de ce jour, tout le show du ministre des Infrastructures et des Transports, M. Ninsao Gnofam: «Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux routes transversales. La présente cérémonie marque le départ de cette décision du gouvernement. Il s'agit pour compter de ce jour et ce, pour 18 mois, de procéder à l'aménagement et au bitumage de la route nationale transversale n°34 (RN 34) ». Près d'un an après Juillet 2015, programmé pour la réception de l'ouvrage, la RN 34, malheureusement, est plus dégradée qu'elle ne l'était au moment du lancement des travaux de sa réfection. L'axe Lomé-Vogan-Anfoin est devenu une grosse boîte aux scandales. Le dernier en date, sans doute le plus retentissant, est né de l'oral du ministre Gnofam à l'hémicycle. Tiré par quatre chevaux, le sieur Gnofam, à son corps défendant, s'est présenté devant les députés pour expliquer pourquoi les travaux, depuis plusieurs mois, sont à l'arrêt sur le chantier de la RN 34, alors que tous les jours, les usagers, obligés d'emprunter cette voie, subissent tribulations et accidents graves.

Au parlement, le peuple a découvert un Gnofam vêtu d'une toge d'avocat pour la défense de son "client" CECO TP (anciennement CECO BTP), maître d'œuvre de la RN 34, plutôt qu'un ministre investi du pouvoir régalié de suivi rigoureux de l'exécution des travaux, devant intervenir comme maître d'ouvrage représentant les bénéficiaires de l'ouvrage.

« A l'issue de l'évaluation des offres, Lomé-Vogan-Anfoin, CECO groupement d'entreprise avec une entreprise sénégalaise CDE, le niveau des travaux est à 36,15%. Il faut d'abord dire qu'il y a eu des difficultés techniques qui sont, entre autres, la non effectivité du déplacement des réseaux des services concédés, l'eau, l'électricité, le téléphone... », justifie le ministre, apparemment à l'aise dans des démonstrations qui ont ahuri plus d'un. La réalité que nous avons constatée sur le terrain est que les travaux ne sont même pas encore exécutés à 10%. Ce même ministre, déjà le 19 mai 2015, soit à deux mois du délai de réception de l'ouvrage, avait effectué une descente sur le

chantier pour constater de visu l'état d'avancement des travaux. A la fin de la visite, au lieu de monter le ton pour accentuer la pression sur Ceco, il faisait déjà montre d'une complaisance on ne peut plus suspecte. « Si les travaux n'ont pas pu évoluer comme prévu, c'est juste parce que l'administration n'a pas encore libéré certaines emprises surtout dans les agglomérations. A ceci s'ajoutent les problèmes d'intempéries puisque c'est une zone à fort taux de pluviométrie », soutenait-il, un discours similaire au texte de sa plaidoirie du 16 juin dernier à l'assemblée nationale.

Mais la partie de ce texte qui a créé une onde de choc et provoqué un Accident cardio-vasculaire chez certains togolais fragiles, est celle où "Me Gnofam" explique que son "client" (Ceco TP) aurait utilisé une partie des fonds déjà décaissés pour s'équiper. Voici la phrase-polémique : « Des 26 milliards débloqués, l'entreprise a utilisé une partie des fonds pour s'équiper ». Une telle déclaration dévoile au grand jour le laxisme incroyable avec lequel le ministre gère cette affaire, et expose une complicité

croient encore que Ceco devrait subir une lourde sanction. « Si nous résilions le contrat, comment allons-nous faire pour récupérer l'argent qui lui a été versé ? », pleurait le ministre, tel un enfant, confus, pris en faute. Eu égard à tout ce qui précède, dans un pays où les acteurs politiques sont respectueux des hautes valeurs de la République, le ministre-avocat Gnofam, s'il avait un peu de personnalité, devait rendre le tablier. Cela va sans dire. Avant que la pression du peuple ne se déchaîne ou que toute autre force ne l'y contraigne. Hélas !

Que faire de Ceco ?

En toute logique, cette question ne mérite pas d'être posée. Avant que des esprits avisés ne se la pose, Ceco aurait dû être viré, le contrat résilié assorti d'une interdiction à perpétuité de postuler à un marché dans le domaine des travaux publics au Togo. L'entreprise dont on dit qu'elle s'est équipée avec une partie de l'argent destiné aux travaux se présente à tous les appels d'offre comme la plus équipée du Togo et de la sous-



Après les cris de la presse, Ceco a repris timidement les travaux le 28 mai dernier

avec l'entreprise exécutante aux fins de foutre en l'air des deniers publics octroyés pour soulager les souffrances d'une population. Plus que du cynisme, c'est carrément un sadisme cruel dont fait montre ce ministre, et cela doit vivement interpellé les togolais. Dans l'ensemble, on est tenté de donner raison à une certaine presse qui l'impliquait entre-temps dans un scandale de rétro-commission engrangée sur les fonds alloués à Ceco pour la réhabilitation et le renforcement de Lomé-Vogan-Anfoin.

« Le gouvernement s'attèle à trouver des solutions urgentes pour permettre la reprise dans les meilleurs délais des travaux qui devront être achevés au plus tard à la fin de cette année. Le gouvernement a pris des dispositions pour que ce chantier soit réalisé jusqu'à son terme et conformément au cahier de charges prescrit. » avait-il martelé, pour couper le souffle à ceux qui

région. Et c'est grâce à cet important atout qu'il réussit à rafler la part du lion sur l'échiquier des marchés BTP dans ce pays. Les dossiers techniques et même financiers qu'elle présente lors des appels d'offre, seraient-ils alors de la fraude ? Ceco ferait donc du faux et usage du faux. Plusieurs sociétés dans ce cas ont été déjà sanctionnées dans un passé récent par l'autorité de régulation des marchés publics. En plus d'une sanction, Ceco devrait payer au Togo des dommages-intérêts par jour pour préjudices subis par les populations depuis l'expiration du délai de livraison de la route Lomé-Vogan-Anfoin. Il y a quelques semaines sur cette voie, un conducteur s'est retrouvé dans un étang qu'aucune signalisation ne lui indiquait, il y a laissé la vie. « Tous les jours, il y a au moins un accident sur ce tronçon, plusieurs usagers sont déjà décédés du fait de l'état défectueux de la voie, abandonnée par Ceco », se plaint



Vue d'une partie du chantier Lomé-Vogan-Anfoin abandonné par Ceco

un taximan rencontré à Djablé. La difficulté de Ceco aujourd'hui est que ce groupe, dirigé par Constantin Amouzou embrasse trop, normal qu'elle étreigne mal. Ceco Btp est devenue aujourd'hui CECO SA, un holding de plusieurs sociétés, Ceco TP, Ceco Immo, Ceco Agro, Ceco Fabrik, Ceco Mat, Cecocoop, Ceco Trade, entre autres. C'est dire que les travaux publics préoccupent moins Ceco aujourd'hui, et comme l'entreprise est sur plusieurs chantiers au même moment, il n'est pas surprenant qu'elle montre autant d'insuffisances, et c'est l'argent du contribuable togolais qui fait les frais, au nom d'une immunité qui semble lui être accordée. Nous recommandons un audit sur la réalisation de ce projet de bitumage de l'axe Lomé-Vogan-Anfoin, depuis l'appel d'offre jusqu'au

décaissement des fonds. Même le coût du projet mérite un audit, 37 milliards pour 61 km, afin de prouver à l'opinion que ces travaux valent réellement ce prix. On en doute fort. Figurez-vous, Sokodé-Bassar, longue de 57 km, a coûté 20,9 milliards de F CFA ; Aného-Aklakou-Afagnan-Amegnran, longue de 55 km, 21.012 milliards de FCFA ; Mango-Borgou, longue de 46 km, est livrée à 16,9 milliards de FCFA Atakpamé-Akparè-Nangbéto-Tohoun, longue de 105,2 km, 35,3 milliards de FCFA. « La réhabilitation de la voie Lomé-Vogan-Anfoin, tous les paramètres bien définis, ne pourrait pas coûter plus de 26 milliards », nous renseigne un technicien chevronné des BTP, professeur dans une école d'architecture. YG

AFRIQUE DU SUD

Affaire Nkandla: Zuma devra rembourser 50000 euros pour sa résidence privée

En Afrique du Sud, le président Jacob Zuma devra rembourser environ 500 000 euros de fonds public à l'Etat dans le cadre du scandale de la rénovation de sa résidence privée, Nkandla. Le ministère des Finances, chargé par la justice de déterminer le montant, a rendu public la somme ce 27 juin.

Le chef de l'Etat sud-africain devra payer personnellement l'équivalent d'environ 500 000 euros. Selon le ministère des Finances, cette somme correspond à une partie des travaux effectués dans sa propriété privée, Nkandla, pour lesquels Jacob Zuma a déboursé plus de 15 millions d'euros d'argent public.

Trois mois plus tôt, la plus haute cour du pays avait jugé que le président avait violé la Constitution en refusant de rembourser ces dépenses, non liées à sa sécurité. En cause : une piscine, un centre d'accueil pour les visiteurs, un enclos à bétail, un poulailler et un amphithéâtre.

Un président qui « a pillé l'argent de l'Etat »

Pour David Lewis, membre d'une

organisation de lutte contre la corruption, il s'agit tout de même d'une victoire même si de nombreux Sud-Africains seront déçus. « Parce qu'il ne s'agit pas uniquement de Nkandla, mais également des voitures de luxe pour ses femmes, de l'achat d'un nouveau jet pour son confort personnel, détaille-t-il. Ils estiment que c'est un président qui a pillé l'argent de l'Etat ».

Dans un document de 21 pages, le Trésor a détaillé le montant estimé. Bien loin de ce que demandait l'opposition politique, qui gronde déjà : les 500 000 euros demandés ne représentent que 3,2 % de la totalité de l'argent public dépensé par le chef de l'Etat pour sa résidence privée.

La justice - saisie par l'opposition - avait demandé au Trésor de déterminer la somme à rembourser, ce qui est désormais chose faite. La Cour constitutionnelle doit désormais approuver ou non ce montant. Après quoi, le président aura 45 jours pour tout rembourser. Le question se pose de savoir où il trouvera l'argent : la somme représente en effet l'équivalent de trois années de son salaire.

Klassou, ou les succès cachés d'un premier ministre

Suite de la Page 3

les catégories de bateaux. Que ce soit au niveau aéroportuaire, au niveau maritime, au niveau routier, le Togo s'est lancé dans cette dynamique de construire, d'améliorer pour permettre aux investisseurs, aux hommes d'affaires, au secteur privé comme au public et aux citoyens, de pouvoir contribuer au développement de notre pays.

Afin de donner un réel visage aux grands projets dans notre pays, le gouvernement a rendu opérationnelle le 11 mai 2016 l'agence togolaise des grands projets (ATGP) en adoptant un décret relatif à ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

Diplomatie

A l'international, le Togo a mis le meilleur paquet pour se repositionner au mieux sur l'échiquier international. Le soutien des partenaires pour soutenir les actions du gouvernement aux fins de booster le développement du Togo se révèle malgré tout, insuffisant. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de promouvoir un programme de mobilisation des compétences et des ressources de la Diaspora pour appuyer le développement économique et social du pays.

C'est dans ce cadre que le ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine a pris l'initiative d'organiser un événement inédit dédié aux Togolais de l'extérieur : « La Semaine des réussites de la Diaspora » tenu du 12 au 16 janvier 2016. Le but principal demeure la consolidation des relations entre togolais de l'extérieur et leur pays.

Des innovations à l'accès au passeport diplomatique

Le gouvernement a revu les conditions d'attribution du passeport diplomatique. La démarche vise à représenter les personnes bénéficiaires, les conditions dans lesquelles le passeport diplomatique est délivré ainsi que son utilisation afin d'éviter les mauvais usages qu'il a été donné de constater. On note l'intégration des dignitaires des confessions religieuses à la liste des détenteurs du passeport diplomatique, l'annulation systématique du passeport diplomatique dès que prennent fin les fonctions ayant donné droit à son octroi ou pour des raisons d'Etat, et l'adoption des sanctions contre les tentatives de contrefaçons.

Economie numérique

Le Togo prend la main dans le contrôle du nom de domaine « .tg », nommage internet de l'Etat, longtemps géré par des privés. Une charte de nommage a été adoptée à cet effet. Afin de mieux tenir compte des changements intervenus dans le secteur des télécommunications, le gouvernement a revu l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Postes et de Télécommunications (ARTP). Elle est remplacée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Le gouvernement donne mandat à cette structure placée sous la tutelle du ministre des Postes et de l'Economie numérique de relever les défis de la régulation dans les secteurs des communications électroniques et des postes qui sont aujourd'hui guidés par les principes d'administration et de gestion axés sur les résultats.

La licence 3G étendue

Par décret du 13 janvier 2016, le gouvernement a donné mandat à la ministre chargée de l'Economie numérique d'autoriser Atlantique Telecom Togo (Moov-Togo) d'exploiter jusqu'en 2021, la licence 3G, une technologie mobile qui garantit un débit internet plus important pour la transmission de données et de l'internet mobile. L'entrée de Moov-Togo sur le segment des services 3G va créer une certaine dynamique sur le marché des données et Internet mobiles. Les consommateurs pourront ainsi disposer d'une véritable faculté de choix entre les deux opérateurs de téléphonie mobile.

Le projet e-village officiellement lancé

Le projet e-Village vise à doter tous les chefs de canton et de village (soit près de 4000 personnes environ) de notre pays, d'un téléphone portable, d'une carte SIM et d'un crédit téléphonique mensuel. Les avantages sont nombreux et à terme, permettront de sécuriser notre territoire, prévenir et gérer des risques (sanitaires, catastrophiques...), déployer différents outils de suivi et de gestion de l'Etat civil, des naissances, des mariages, décès... Le lancement officiel dudit projet a eu lieu le 23 avril 2016 à Niamtougou, en marge du lancement des travaux d'extension de l'aéroport de la localité et s'est poursuivi le même jour à Notsé lors de l'inauguration de l'usine d'assemblage de motos.

Régler le problème de la qualité et du coût des services internet

Pour accompagner les réformes en cours dans le secteur de l'économie numérique, le gouvernement a décidé le 07 avril 2016 de la suppression des taxes au cordon douanier des terminaux et équipements informatiques destinés aux consommateurs. Le Projet E-gouvernement est en exécution et va contribuer au renforcement de la gouvernance du secteur, à la mise en place d'un carter hôtel, d'un Data Center, d'un réseau de fibre optique reliant les différents bâtiments administratifs de Lomé, des établissements scolaires et autres structures.

Energie et Mines

La volonté du gouvernement de permettre à une frange importante des populations rurales et périurbaines d'avoir accès aux services énergétiques et dans sa logique d'accroître le maillage électrique de notre pays, ont rendu nécessaire la création d'une agence. Pour permettre à une frange importante des populations rurales et périurbaines d'avoir accès aux services énergétiques, le gouvernement vient de créer l'agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables. Dans cette optique, la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) a lancé récemment une promotion pour faciliter aux populations de Zanguéra, Ségbé et des quartiers environnants des branchements et des raccordements à des prix très réduits, 35 000 et 12 000 francs.

« La CEET est prête à déplacer des branchements et des raccordements jusqu'à chez leurs propriétaires à un coût très réduit, et tenez-vous bien, de 12 000 FCFA. Mais ceux qui n'ont pas de compteur chez eux et qui s'alimentent à partir des autres sur un réseau illicite, la

CEET veut faire un branchement, un raccordement chez eux à un coup très réduit de 35.000 F » a expliqué le directeur général de la CEET. Par un décret pris le 15 janvier 2016, les attributions du ministre des mines et de l'énergie ont été revues pour une meilleure organisation dudit ministère.

Finances

Plusieurs réformes ont été introduites ces dernières années pour l'assainissement des finances du Togo. La mieux connue reste la création en 2012 de l'Office Togolais des Recettes. Les contours de l'OTR ont été précisés par un décret du gouvernement le 11 mars 2016 qui précise les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Office Togolais des Recettes (OTR). Il précise également les attributions des organes de supervision de l'OTR, à savoir, le conseil de surveillance et le conseil d'administration, ainsi que les organes de gestion. Pour se conformer aux directives de l'UEMOA intégrées dans le corpus juridique national, le gouvernement a engagé des réformes en matière de budgets - programmes et des réformes administratives. Ces réformes induisent un changement notable dans la gestion du budget de l'Etat qui ne sera plus voté par service administratif mais plutôt par programme et par dotation.

Le budget programme permet donc de rapprocher les ressources sollicitées des résultats à réaliser par chaque ministère ou institution, et une meilleure appréciation des dépenses publiques à budgétiser. L'adoption de cette méthodologie entraîne des changements dans le mode de gestion de l'administration publique ; par exemple le ministre ou le président d'une institution devient l'ordonnateur principal des crédits de son budget, et un nouvel acteur apparaît dans le processus, à savoir, le responsable de programmes. La bonne gestion des finances publiques a par ailleurs conduit le gouvernement à adopter le 04 mai 2016 le décret portant règlement général sur la comptabilité matières appartenant à l'Etat et des organismes publics. En matière bancaire, le gouvernement s'est doté de la loi uniforme portant réglementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) dans les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Santé

Le secteur de la santé est au rendez-vous des réformes, les structures publiques de soins de santé à la première loge. Il est initié un nouveau mode de gestion, l'approche contractuelle. Elle vise à améliorer l'accessibilité de toutes les couches sociales aux services de santé de qualité à travers une utilisation optimale des ressources disponibles. Il apparaît que d'importants investissements, estimés à un peu plus de 46 milliards de F CFA, dont 30 milliards sur le budget national, ont été consacrés depuis 2014 au secteur de la santé. Malheureusement ces lourds investissements contrastent avec les réalités observées sur le terrain. Le changement nouveau va débuter par une phase d'expérimentation sur quelques entités pilotes du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio. Il vise à établir avec exactitude les prestations et les performances actuelles de notre système de santé et d'envisager une approche contractuelle qui repose sur un partenariat formel et durable entre tous les acteurs du secteur de la santé. Pour une prise en charge



efficente de la drépanocytose, le gouvernement a procédé le 28 octobre 2015 à la création du Centre national de recherche et de soins aux drépanocytaires (CNRS). Pour la mise en place d'un meilleur système de prévention et de traitement du cancer, qui enregistre chaque année au Togo 3700 nouveaux cas, dont 2800 décès, il est créé un institut national de cancérologie.

Le Togo réussit sa riposte contre la méningite et la fièvre Lassa

Le Togo a été frappé cette année de deux grandes épidémies : la fièvre Lassa et la méningite. L'épidémie de méningite, qui s'est déclenchée à la 3e semaine de janvier 2016 dans le district sanitaire de Dankpen, s'est étendue à Bassar, à Kara et à Dapaong. On dénombre 1820 personnes affectées dont 123 décès. La fièvre hémorragique à virus de Lassa s'est déclarée, quant à elle, dans la préfecture de l'Oti. Deux cas ont été identifiés dont malheureusement un décès, celui d'un médecin chirurgien américain en poste à l'hôpital de Mango. Des dispositions urgentes ont été prises par le gouvernement dès le déclenchement de ces épidémies. Dans le cas de la méningite, le gouvernement et ses partenaires ont pris les trois (3) types de mesures, à savoir, des mesures de prévention, de traitement et de vaccination. Le coût total de l'opération, financée par le Togo et les partenaires techniques et financiers est de 2 065 563 579 francs cfa.

Une cellule de coordination a été installée au niveau du ministère de la santé pour une meilleure synchronisation des interventions. Des opérations massives de vaccination des populations dans les zones touchées ont été organisées. Le PM Selom Komi KLASSOU s'est déplacé personnellement à cet effet à Guérin Kouka et à Bassar pour se rendre compte de l'effectivité de la campagne de vaccination. Pour la fièvre Lassa, une campagne de sensibilisation a été menée, le gouvernement a informé la population que ce mal est guérissable et l'a invitée à adopter des mesures d'hygiène afin d'éviter toute contamination, à savoir, entre autres : se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, éviter de manipuler les corps des personnes décédées de cette fièvre, dératiser les lieux d'habitation et prendre soin des aliments. Un numéro vert a été mis à la disposition de la population, le 111. Une nouvelle offensive a été engagée contre les Maladies Tropicales Négligées au Togo à travers un traitement de masse intégré à l'Ivermectine, au Praziquantel et à l'Albendazole sur

toute l'étendue du territoire national (sauf Lomé commune) contre des maladies comme l'onchocercose, la schistosomiase et les géo-helminthiases (parasitoses intestinales). L'opération a duré du 9 mai au 8 juin 2016.

Social

Les réformes et autres mesures initiées par le gouvernement ont permis l'amélioration du quotidien des Togolais comme l'ont révélé les résultats de l'enquête sur le questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être et du profil de pauvreté au Togo pour 2015. Réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), cette enquête, basée sur l'expression des ménages togolais, a fait ressortir de fortes tendances traduisant l'amélioration des conditions de vie des populations togolaises, comparativement aux données recueillies dans le cadre de l'enquête précédente, réalisée en 2011. Plusieurs améliorations significatives ont ainsi été enregistrées pour l'accès aux services sociaux de base, en matière de sécurité alimentaire, de santé, d'éducation et d'alphabétisation, et d'emplois. Il ressort également de l'étude que les indicateurs de pauvreté et des inégalités se sont nettement améliorés au cours des quatre dernières années. Selon les résultats de l'enquête, les indicateurs de la pauvreté et les inégalités se sont améliorés dans l'ensemble du pays. L'enquête révèle que l'incidence de pauvreté est passée de 58,7% en 2011 à 55,1% en 2015 soit 3,7 points consolidant ainsi la baisse constatée entre 2006 et de 2011 qui était de 3 points. En ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, il ressort de l'enquête que la proportion des ménages utilisant l'électricité comme principal mode d'éclairage est passée de 39,2% en 2011 à 48,3%. S'agissant du taux d'utilisation d'eau potable, il est passé de 55,9% en 2011 à 61,8% en 2015 et dans le domaine de la sécurité alimentaire, la proportion des ménages ayant eu des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires est passée de 49,5% en 2011 à 33,9% en 2015. Selon les résultats de l'enquête réalisée par l'INSEED, le taux de chômage dans notre pays a connu également une baisse de 3,1 points, malheureusement le taux de sous-emploi a augmenté sur la même période de 2,1 points. Cependant, plusieurs défis restent à relever.

Suite à la Page 6

Klassou, ou les succès cachés d'un premier ministre

Suite de la Page 5

Prévention de l'émigration clandestine des Togolais

En dépit des campagnes de sensibilisation du gouvernement, des Togolais continuent par s'engager dans les aventures incertaines de l'émigration. C'est ainsi qu'en 2015, le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation a dû prendre en charge, à travers le centre de référence d'orientation et de prise en charge des enfants en situation difficile (CROPESDI) et l'agence de solidarité nationale (ASN), plusieurs centaines de Togolais, dont des mineurs, provenant essentiellement du Gabon et du Nigeria, après une série de mésaventures. Le gouvernement a également doté les réfugiés au Togo d'un statut. Cette loi portant statut de réfugié au Togo a été votée à l'assemblée nationale le 03 mars 2016.

Baisse des prix du carburant

Pour tenir compte du cours du baril de pétrole et malgré la hausse du cours du dollar, le gouvernement a procédé à la baisse des prix du carburant à la pompe à quatre

reprises entre décembre 2015 et mai 2016. De 520 francs, le litre de l'essence Super, le plus consommé, est revenu aujourd'hui à 452 francs.

1000 logements

Un projet pilote de 1000 logements sociaux est en cours de réalisation à Lomé et s'inscrit dans le cadre de l'agenda social du Chef de l'Etat. Une première tranche de 540 logements est prévue pour être livrée dans 24 mois. Ce programme est prioritairement destiné à répondre aux besoins des fonctionnaires togolais, et sera implanté dans la localité d'Adidogomé. Les attributions du ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation ont été revues pour une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement dudit ministère.

Environnement

Dans le souci de promouvoir la qualité, le gouvernement a revu le 24 décembre 2015 les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQUE) et des structures techniques de la qualité que sont l'agence togolaise de la normalisation, l'agence togolaise de métrologie, le comité togolais d'agrément et l'agence

togolaise pour la promotion de la qualité. L'environnement marin a aussi bénéficié de la définition d'une nouvelle stratégie nationale en faveur de la mer et du littoral. A propos du littoral, le chef du gouvernement a effectué une visite de terrain le vendredi dernier sur le tronçon "Baguida-Avépozo", objectif, constater de visu l'effectivité de l'érosion côtière et susciter la mobilisation de fonds (96,543 milliards de FCFA) pour la réhabilitation du tronçon Avepozo-Aneho, avec un accent particulier sur la protection de la côte le long de la route. Ces travaux font partie du programme de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou afin de faciliter les transports sur le corridor Abidjan-Lagos.

La conférence maritime

Le Togo a renforcé le cadre institutionnel d'intervention de l'Etat dans le secteur maritime, par la création d'un organisme national en charge de l'action de l'Etat en mer. La conférence maritime est le cadre de concertation de toutes les administrations impliquées dans l'action de l'Etat en mer. Depuis la tenue de la dernière conférence maritime en 2015, des avancées sont notées sur le plan législatif et réglementaire. Il s'agit entre autres

de l'adoption du nouveau code pénal qui prend en compte les nouvelles menaces contre le secteur maritime, de la loi relative à la délimitation des espaces maritimes sous juridiction nationale, de la loi relative à la lutte contre la piraterie, les autres actes illicites et l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de police en mer, du code de la marine marchande actuellement à l'étude au niveau de l'Assemblée nationale. La conférence maritime 2016 s'est tenue les 23 et 24 mai, en prélude à la réunion du Haut Conseil Pour la Mer. Elle a planché sur la formation des magistrats et officiers de police judiciaire sur les innovations introduites dans le corpus juridique togolais en matière de lutte contre la piraterie maritime et les autres actes illicites en mer. En matière d'environnement, l'Assemblée nationale a adopté le 30 novembre 2015 la loi autorisant la ratification par le Togo du protocole de Nagoya signé à Nagoya au Japon le 29 octobre 2010. Elle a également autorisé le même jour la ratification du protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechniques, signé le 15 octobre 2010 à Nagoya (Japon) le 30 novembre 2015.

Qu'attendent les togolais aujourd'hui de leur gouvernement?

Au chapitre des attentes des Togolais de leur gouvernement, les avis sont partagés entre réformes politiques et amélioration du quotidien des citoyens. Mais en ce qui concerne la réalisation des réformes, on peut sans ambages affirmer que les attentes sont très fortes. Un récent sondage de l'Initiative Afrobaromètre fait ressortir que 85% des Togolais veulent les réformes, en ce qui concerne essentiellement la limitation des mandats et le mode de scrutin. En 2014, alors que le premier ministre Selom Klassou était à l'assemblée nationale, le gouvernement avait introduit un projet de loi dont le vote a échoué le 30 juin pour des raisons que tous les Togolais connaissent. Le sujet des réformes institutionnelles et constitutionnelles n'a aucun secret pour M. Klassou, son gouvernement s'apprête-t-il à renvoyer un nouveau projet de loi au parlement ? En attendant, les Togolais peuvent prendre leur mal en patience et attendre les issues du prochain atelier du Haut commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) qui sera consacré aux réformes tant attendues.

Y.G

MALTRAITANCE DES TOGOLAISES DANS LES PAYS DU GOLFE

Le MMLK appelle les autorités togolaises à agir d'urgence

Nombreuses sont-elles ces jeunes compatriotes qui, à la recherche d'un mieux être, s'envolent pour aller travailler à l'étranger. Elles sont souvent convoyées par des passeurs qui les livrent pour des travaux domestiques. Celles qui atterrissent dans les pays du Golfe vivent un calvaire que le Mouvement Martin Luther King (MMLK) La Voix des Sans Voix s'échine à dénoncer et décrier depuis un bon moment. Si les autorités togolaises s'emploient à mener quelques actions pour résoudre le problème, les résultats ne sont pas pour le moment à la hauteur des attentes. Dans un récent communiqué, le MMLK, cher au Pasteur Edoh Komi alerte de nouveau sur la situation. "La précarité des conditions de travail et de vie des membres de la communauté Togolaise dans les pays du Golfe (Koweït, Liban, Arabie Saoudite, Iran et Irak) devient de plus en plus préoccupante et interpelle le gouvernement et les organisations de défense des droits de l'homme à agir d'urgence" lance le communiqué. Il y a bientôt trois ans, le MMLK appuyait déjà sur la sonnette pour renseigner l'opinion nationale sur l'horreur et l'enfer vécus par nos jeunes soeurs dans ces pays en question. "De troublantes et effroyables révélations ont été faites par ces compatriotes, relatives à la violation de leurs droits, aux traitements inhumains, au non respect de la dignité humaine, aux travaux forcés, aux harcèlements sexuels,

aux viols, au suicide, aux retenues de salaires, aux services corporels et tant d'autres menaces. En majorité des filles travaillant dans le domaine domestique, elles sont impuissantes devant les comportements cruels et méchants de leurs bourreaux. Pour preuve, leurs cris de détresse et leurs plaintes auprès des services de sécurité, des instances judiciaires voire des représentations diplomatiques, ont rarement trouvé de suite favorable, puisqu'elles sont toujours déclarées coupables et déferées en prison alors qu'elles ont été victimes" rappelle le MMLK, avant de préciser que de nos jours malheureusement "la situation rebondit excessivement et il urge d'agir". Pour ce faire, le MMLK recommande au gouvernement "de procéder par voie diplomatique au rapatriement de ces compatriotes en danger, et d'oeuvrer de concert avec les associations de défense des droits de l'homme afin de démanteler les réseaux clandestins de ce trafic et de punir les auteurs, ce qui empêcherait les autres candidats à voyager vers ces pays".

Par ailleurs, le MMLK demande au gouvernement de régulariser le statut du consul honoraire du Togo près la République du Liban en vue de résoudre certaines difficultés auxquelles la communauté togolaise dans ce pays est confrontée actuellement en attendant la résolution finale

Faisal

Les ONG ADDD et APIN- Togo créent synergie contre le chômage

En vue de réduire le taux de chômage, deux organisations non gouvernementales Action Développement Durable Décentralisée (ADDD) et Agir pour l'intérêt National-Togo (APIN-Togo) ont conjointement procédé au lancement officiel de leurs activités le mercredi 15 juin dernier à Lomé.

Il s'agit d'une vaste campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation des jeunes déboussolés à la quête d'emploi ainsi que des investisseurs désireux d'investir dans les projets

bancables dans une démarche méthodique afin d'impulser une dynamique de développement socioéconomique.

Pour M. N'POH Balolèbè, président de Agir Pour l'Intérêt National -Togo, « nous sensibiliserons la jeunesse, la formerons et lui redonnerons espoir pour mettre confiance en l'avenir dans la production et le travail bien fait, seul gage de développement ».

Ce projet placé sous le thème « la jeunesse face aux enjeux du

développement » vise à organiser et à former au quotidien les jeunes apprenants de métiers pour être au pas avec les nouvelles technologies et leur garantir un emploi certain et dans le temps. Pour ce faire, une base de données statistiques prenant en compte toutes catégories de jeunes afin de garantir à chacun de façon durable et équitable la chance d'avoir un emploi par une démarche de mécanisme et de méthode bien ficelée.

Elom Kpogo



Agence Sympho Média Communication SARL U
GRUPE DE PRESSE LA SYMPHONIE
 (La Symphonie & Afridepeche.com)

| | |
|--|---|
| <p>COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informatique: formation à la carte • Edition • Conseil en communication • Création Graphique • Presse écrite / en ligne • Reportage - Publicité & Annonces <p>MULTIMEDIA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reportage photo/Vidéo • Montage son/Vidéo • Traitement d'Image • Film/Documentaire • Téléchargement de sons | <p>BUREAUTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement de texte • Impression couleur & noir A4, A3 • Impression sur Bâche • Scanner • Reliure • Plastification • Gravure & Conception de Logo <p>VENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articles Bureautique • Téléphones & Accessoires |
|--|---|

Contacts: 90 38 36 16 / 99 66 94 91 / 22 43 09 59
E-mail : symphonie2012@outlook.com

Hommage à Stephen Keshi : l'AJST l'a fait...

Les Togolais aimaient fort bien leur ancien sélectionneur qui a réussi à inscrire le Togo dans le gotha des pays qui ont une fois participé à la Coupe du monde de football. Ils l'ont une fois encore prouvé le dimanche 19 juin dernier, en répondant massivement à l'appel de l'Association des journalistes sportifs du Togo (AJST), qui organisait un match aux fins de rendre un vibrant hommage à l'emblématique et légendaire Stephen Keshi. Ce dernier, à 54 ans, s'est éteint le 8 juin dernier à Bénin City au Nigéria. Le gouvernement togolais, par un communiqué, a rendu hommage à l'illustre disparu, mais dans les faits, le public et les acteurs sportifs attendaient un acte plus fort. L'AJST l'a fait.

Ce dimanche, au Stade municipal de Lomé, pour la cause, les internationaux togolais se sont fortement mobilisés pour offrir au public des grands jours un spectacle festif. Une équipe de la génération d'après le mondial 2006 (Team Eperviers) et une équipe des joueurs qui ont disputé les matchs éliminatoires ou la phase finale du mondial 2006 en



Le président de la FTF, le Col. Akpovy donnant le coup d'envoi

Allemagne (Team Keshi) ont croisé les fers. La Team Keshi constituée de l'ancien capitaine des Eperviers du Togo lors de la Coupe du monde Jean-Paul Abalo, Sénaya Junior, Nutsudjin Kossi dit Parito, Agassa Kossi, Kassim Gouyazou, Olufadé Adékanmi, Emmanuel Shéyi et d'autres ayant porté les couleurs nationales sous la direction de Stephen Keshi. En face, Prince

Ségbéfia, Tchagouni Baba, Baker Alowoénuvo, Ouro-Akoriko Sadat, Yacoubou Raouf, Eninful Henritsè, Franck Amouzou, Koloun Maklibè, Awounyo Papa, Jean-Robert Klomegah... Huit buts en tout ont été marqués. Placca Fessou (2 buts), Djako Arafiat (2 buts) Edoh Hiagbé (1 but) et Claude Koutob (1 but) ont bougé le marquoir du côté de la Team Eperviers. Olufadé



Les internationaux togolais fortement mobilisés pour un hommage mérité à Keshi

Adékanmi (1 but) et Emmanuel Adébayer (1 but), ont réduit le score. Le coup d'envoi a été donné par le Col. Guy Akpovy, président de la FTF, avec à ses côtés Aimé Ekpé, président de l'AJST. Pour Guy Akpovy, le score importe peu. « Ce qu'on doit retenir c'est l'hommage à Stephen Keshi. Ce grand homme qui a contribué à propulser le football togolais devant

la scène internationale en le qualifiant pour la Coupe du monde 2006 », a-t-il déclaré. Acte 1 de cette soirée d'hommage, le public a dédié une minute d'applaudissements au défunt Stephen Keshi. La FTF a promis une « marque de reconnaissance » en son honneur.

Brohm

SAISON 2016-2017

La FTF a déjà son chronogramme

Les acteurs du foot national sont déjà fixés sur le déroulement de la nouvelle saison après la publication par La FTF de son chronogramme d'activités pour la saison 2016-2017 ainsi que le planning de la saison 2016-2017. D'après ce chronogramme, la saison sera ouverte le 15 juillet 2016. Les championnats de la première division et de la deuxième division démarrent le 11 septembre 2016. La phase aller des championnats va du 11 septembre au 21 décembre 2016 et la phase retour, du 08 janvier au 28 mai 2017, au plus tard. Les clubs mettront à profit la période du 25 juin au 15 août 2016, pour disputer des rencontres amicales et des tournois en vue de préparer leur saison au mieux. Le planning de la saison 2016-2017 donne un aperçu général du calendrier des compétitions nationales ainsi que les journées FIFA, dédiées aux rencontres des sélections nationales. Cette démarche de l'actuelle équipe dirigeante de la FTF relève d'un exploit, au regard

de l'amateurisme et des tâtonnements auxquels le public sportif a été habitué à l'ère Améyi. Déjà le 7 juin, le sélectionneur adjoint Sébastien Migné a dirigé une formation à l'intention des entraîneurs locaux, en présence du sélectionneur national Claude Le Roy et de l'ensemble des membres du staff technique de l'Équipe Nationale. Les participants ont été éduqués sur comment élaborer la préparation physique des joueurs avant le démarrage d'une saison sportive. Plusieurs autres sessions de formation sont également prévues au profit des membres des commissions de la FTF, des Secrétaires Généraux des clubs et ligues de football, des arbitres, des commissaires, des entraîneurs et des journalistes sur les Règlements Généraux, les Règlements des Compétitions, et le Code disciplinaire. D'après le chronogramme, un congrès ordinaire se tiendra le 20 août 2016. La saison sportive 2016-2017 prend fin le 28 mai 2017.

PSG: Hatem Ben Arfa en approche

Libre de tout contrat, l'attaquant international français Hatem Ben Arfa devrait s'engager avec le PSG dans les prochaines heures. Un contrat de trois ans l'attend dans la capitale.

Depuis la fin de saison, Hatem Ben Arfa assurait, en privé, attendre une proposition du PSG. Elle a été longue à se dessiner, ce fut même presque désespérant pour le clan de l'ancien Niçois, mais elle est arrivée mercredi, en même temps qu'un coup de fil d'Unai

Emery, le nouvel entraîneur.

Alors qu'il était sur le point de s'engager avec le FC Séville, dont le nouvel entraîneur Jorge Sampaoli ne cessait de l'appeler pour lui dire combien il l'appréciait, l'attaquant international français (29 ans) devrait finalement opter pour Paris, un club qui le fait rêver et où un contrat de trois ans l'attend. Il doit rendre sa décision jeudi et, sauf surprise, c'est bien le PSG qu'il va choisir.

INTERVIEW EXCLUSIVE

Kewin Godeby, PGD Wil Concept : « Chef d'entreprise : formez-vous pour la réussite »

Les Responsables de Wil Concept, une société française, veulent aider à l'assainissement du climat des affaires au Togo. Ils se mobilisent pour la formation des futurs créateurs et repreneurs d'entreprise. Le projet de formation est en cours de lancement. Et le PDG de la Structure Kewin Godeby en appelle au bon vouloir et à plus d'engagement pour la réussite dans le monde des affaires. Ce qui passe nécessairement par une formation de qualité.

Pouvez-vous nous présenter votre structure et votre projet ?

Wil Concept est une société française qui, aujourd'hui, dispose d'une succursale au Togo. Cette société a pour but de développer des passerelles entre la France et le Togo et ainsi permettre d'accroître le pouvoir d'achat et de favoriser le tissu économique et social du pays.

Wil Concept a pour projet de dynamiser, fidéliser et accompagner les futurs chefs d'entreprise en les formant sur les techniques fondamentales à mettre en œuvre pour la réussite de leurs projets, mais aussi tous les aspects qui concernent la gestion d'entreprise et la gestion commerciale. Wil Concept s'appuie sur son savoir-faire français ainsi que sur son organisme de formation intitulé " GLOBIS".

Vos objectifs et buts du projet

Ce projet de formation des entrepreneurs a pour objectif de créer un partenariat entre la Chambre de commerce et d'Industrie du Togo et l'Etat Togolais pour permettre de créer

de parfaits chefs d'entreprise spécialisés dans chaque domaine d'activité. Du moment où le tissu économique Togolais n'est pas harmonisé par une formation, il serait difficile aux investisseurs de s'y intéresser. Donc, le but de cette formation que nous souhaiterions obligatoire dans un proche futur est de permettre à tout jeune créateur de comprendre le bon fonctionnement de la fiscalité entrepreneuriale et de bien comprendre le coté entrepreneurial qui résulte de leur protection sociale.

Où est-ce que vous en êtes aujourd'hui ?

Aujourd'hui, Wil Concept propose un projet de partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie du Togo ou ses deux dirigeants Daté Dovi, Chargé d'affaires et moi-même ont pu s'entretenir avec Madame Karine Edoh, la Responsable Division Assistance aux entreprises à la Chambre du Commerce le 24 Juin 2016.

Et la Suite ?

A partir de Septembre 2016, Wil Concept souhaiterait valider



Kewin Godeby, PDG de Wil Concept

auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo ce projet de partenariat dont je viens de faire mention, ce qui permettrait la mise en place de cette formation innovante pour tous les créateurs et repreneurs d'entreprise au Togo.

Wil Concept et par sa formation harmoniserait le tissu économique et social du Togo afin de permettre aux investisseurs étrangers de s'y intéresser davantage. De plus, nous avons déjà des investisseurs potentiels auprès de Wil Concept en France qui seront intéressés de venir développer au Togo.

Africa IT Land

Translate your dream into being

INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATION - INFOGRAPHIE - MULTIMEDIA - FORMATION - VENTE



- 01 INFORMATIQUE
- 02 TELECOMMUNICATION
- 03 INFOGRAPHIE
- 04 MULTIMEDIA
- 05 FORMATION
- 06 VENTE

Site web + Hébergement + Nom de domaine
Développement de logiciel

Câblage réseaux informatiques
Téléphonie sur IP (VoIP)
Vidéosurveillance
Installation Wifi



Conception et impression: Bâche, Autocollant,
Kakémono, carte graphique, Prospectus,
calendrier, Faire-part, logo...

Reportage et traitement d'image



Informatique
Infographie



Avedji Leo 2000 à 50m de la pharmacie des orchidées

Tel: 22 44 21 07 / 92 85 54 85 / 98 20 36 22 | Email: africa228itland@gmail.com

www.africa-itland.com

la SYMPHONIE

Récépissé N° 0445/12/01/2012

Directeur de Publication
Yves GALLEY
90 38 36 16
22 43 09 59

symphonie2012@outlook.com

Facebook:
Journal La Symphonie

Rédacteur en chef
Elyas PADABADI

Rédaction
Brohm ANI
Slim
Idrissou Faissal, Stagiaire

Imprimerie
La Colombe

Distribution
IDRIS
91 73 78 85

Tirage
2000 exemplaires

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H24
Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savior.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net